



Droits de succession apres le deces d'epoux

Par **mada**, le **26/05/2008** à **17:10**

J'ai 33 ans, je suis roumaine, depuis 7 ans (2002) je vis avec un homme de nationalité française au Maroc. Depuis 2005 nous sommes pacsé. Maintenanat on veut se marier et eventuellement avoir un enfant mais vu que mon conjoint à 30 ans de plus-63 ans- j'aimerais savoir qelles sont mes droits de succesion vus que il à u un mariaje 20 avant pendant 13 ans d'ou ons resulté 2 enfants majeures aoujord'hui.

je voulais savoir vus que il ne possede pas une maison si j'ai le drois a une partie de sa retraite et comment ça se calcule, si une partie et en quel pourcentaj revientt à son ex-femme, et si nous avons un enfant qelle sont ses droits;
MERCI.

Par **Visiteur**, le **26/05/2008** à **22:42**

Bonsoir,

Si vous vous mariez, vous devenez bénéficiaire de la reversion, partagée entre son ex-femme (non remariée) et vous selon plusieurs conditions...

L'âge minimum requis pour bénéficier d'une réversion sera sans condition d'âge à partir de 2011.

- Ne pas dépasser le plafond de ressources

DES INFOS ici.

http://www.cfdt.fr/pratique/vie_quotidienne/vie_pratique/pensions_reversion.htm

Cordialement